



I) L'Éthique du Trail du Gypaète

La participation au Trail du Gypaète entraîne l'acceptation sans réserve de son éthique, détaillée ci-dessous. Les coureurs, les bénévoles, ainsi que les organisateurs et leurs partenaires se sont réunis dans la même aventure et partagent des valeurs communes :

L'ÉQUITÉ :

Des règles conçues pour tous et appliquées à l'identique par tous

Pas de dotations en argent, mais un lot pour tous les coureurs qui terminent une des courses sauf « La P'tiote ».

LE RESPECT DES PERSONNES :

Respect de soi et des autres en ne s'autorisant aucune forme de triche

Respect des bénévoles qui participent aussi pour le plaisir

Respect de la population locale qui accueille la course

Respect de l'organisation et de ses partenaires

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Ne pas jeter de débris

Respect du milieu naturel, de la faune et la flore

LE PARTAGE ET LA SOLIDARITÉ :

Venir prioritairement en aide à toute personne en danger ou en difficulté

Soutenir une association caritative

II) Règlement du Trail du Gypaète

A) ORGANISATION

L'association la Gypaète, les communes, ainsi que de nombreux bénévoles (association loi 1901 inscrite au journal officiel du 04/11/2009 sous le n° W742000934, Club FFA), organisent le Trail du Gypaète qui traverse les communes de Brison - Le Grand Bornand – Glières-Val-de-Borne – Le Reposoir – Nancy-sur-Cluses - Marnaz - Mont Saxonnex – Cluses – Magland - Scionzier.

B) ÉPREUVES

Le Trail du Gypaète est un événement au sein duquel sont proposées des épreuves de pleine nature, empruntant principalement les sentiers des villes et villages du Faucigny. Ces épreuves se déroulent à allure libre mais en un temps limité.



Ce trail peut s'effectuer soit de façon individuelle, soit en binôme pour l'une des épreuves, comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

Epreuves	Départ	Arrivée	Distance	Dénivelé positif	Dénivelé négatif
Les 3 Lacs	Scionzier (4h30)	Marnaz	76km	4870 m	4870 m
La Gypaète	Le Reposoir (7h30)	Marnaz	57km	3620 m	4110 m
Le Marathon du Bargy	Le Reposoir (8h00)	Marnaz	45km	2500 m	3000 m
La Circaète	Chinaillon (10h00)	Marnaz	31km	1610 m	2400 m
La Circaète en binôme	Chinaillon (10h00)	Marnaz	31km	1610 m	2400 m
La P'tiote	Mt-Saxonnex (14h00)	Marnaz	14,5km	700 m	1170 m

Pour participer, il est indispensable d'être conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve et d'y être parfaitement entraîné, afin de gérer au mieux les problèmes induits par ce type d'épreuve (conditions climatiques, problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, de problèmes digestifs, de douleurs musculaires ou articulaires...).

Toutes les courses empruntent des passages techniques, qui nécessitent de l'aguerrissement à la pratique de la course à pied en montagne : certains passages peuvent s'effectuer sur des névés.

Pour l'épreuve de la Circaète en binôme, il est obligatoire que les 2 coureurs du binôme restent en permanence ensemble sur la totalité du parcours et notamment lors du passage à des points de contrôle et/ou ravitaillement. Si l'un des membres du binôme venait à devoir abandonner, il doit le faire à un point de contrôle où il rendra son dossard en signalant son abandon au responsable local ; l'autre membre du binôme peut, s'il le souhaite, terminer la course mais il devra annoncer à tous les points de contrôle qu'il court désormais seul, il ne pourra pas prétendre au classement final dans sa catégorie mais il pourra en revanche prétendre à recevoir son lot finisher.

C) CONDITIONS D'ADMISSION (règlement F.F.A.)

- Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, âgée de plus de **20 ans** le jour de l'épreuve, licenciée ou non.
- La P'tiote est ouverte dès l'âge de **18 ans révolus** le jour de la course.
- Elles sont réservées au coureur entraîné au trail de montagne, en très bonne condition physique et apte à courir seul pendant plusieurs heures en semi-autonomie sur des sentiers escarpés.

Pour être valide toute inscription devra être accompagnée soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la **FFA**, ou d'un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. [Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)]
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),



- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- TOUT AUTRE LICENCE NE SERA PAS ACCEPTEE

- d'un PPS (parcours de prévention santé) à effectuer sur <https://pps.athle.fr/>

Depuis le 01/09/2024, les certificats médicaux ne sont plus acceptés.

Les coureurs ne présentant pas ces documents ne pourront pas prendre le départ et ne seront pas remboursés. Les numéros de licence ou de PPS devront être renseignés sur l'espace coureur, et seront validés par l'organisation. Tant que le dossier n'est pas validé, il est considéré comme incomplet. **En aucun cas nous n'accepterons ces documents le jour de la course.**

D) SEMI-AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi-autonomie est la règle. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...). Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

E) INSCRIPTIONS

- L'inscription peut se faire **UNIQUEMENT EN LIGNE** jusqu'au **mercredi 03/06/2026 à minuit**
Paiement par carte bancaire sécurisé
Licence ou PPS à renseigner **obligatoirement** lors de l'inscription
- Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximal de **2000** inscrits au total sur toutes les épreuves sera atteint. Chaque course a son propre quota de concurrents :
 - Les 3 lacs : 250 concurrents
 - La Gypaète : 350 concurrents
 - Le Marathon du Bargy : 350 concurrents
 - La Circaète : 400 concurrents
 - La Circaète en binôme : 300 concurrents (150 binômes)
 - La P'tiote : 350 concurrents

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE LE JOUR DE LA COURSE



TARIFS :

Les 3 Lacs	La Gypaète	Le Marathon du Bargy	La Circaète	La Circaète en binôme	La P'tiote
85€ Repas inclus	65€ Repas inclus	55€ Repas inclus	45€ Repas inclus	45€ par personne Repas inclus	22€ par coureur SANS le repas

Les coûts de traitement bancaire pour les inscriptions sur le site internet sont pris en charge par le concurrent et ne sont pas comptés dans les prix annoncés ci-dessus.

Les droits d'engagement comprennent :

- le dossard,
- les ravitaillements,
- 1 lot coureur,
- 1 lot pour les finishers de toutes les courses aussi bien en individuel que par binôme (à condition que les 2 coureurs terminent la course).
- Un service de rapatriement des sacs, au départ de chaque course. Vos sacs de vêtements de rechange seront acheminés sur le site d'arrivée à Marnaz ; l'organisation met tout en œuvre pour que tout soit bien récupéré à l'arrivée ; elle ne saurait en revanche être tenue pour responsable en cas de détérioration ou vol d'un bien.
- Le repas d'après course pour les coureurs (sauf pour « La P'tiote »)

Un service de navettes gratuit pour acheminer les coureurs sur leur lieu de départ, est disponible, sur réservation lors de votre inscription, au départ de Marnaz (Gymnase/Ecole des Sages) pour l'ensemble des courses.

Pour les horaires, se reporter au site internet !

Les concurrents pourront se garer sur le parking de la Société BOUVERAT PERNAT, 787 avenue de la Libération, 74460 MARNAZ (situé à 300m du gymnase).

F) PROCLAMATION DES RESULTATS / REMISE DES PRIX

Classement individuel, ou en équipe :

En individuel :

Catégories Femme et Homme : les 3 premiers scratches de chaque course

Par binôme :

3 premiers binômes hommes / 3 premiers binômes femmes / 3 premiers binômes mixtes

Aucune prime financière n'est distribuée.

La remise des prix aura lieu à partir de **16H30** au Gymnase Rosset à Marnaz pour les épreuves de **La Circaète et de La P'tiote**.

La remise des prix aura lieu à partir de **18H** au Gymnase Rosset à Marnaz pour les épreuves du **Marathon du Bargy, La Gypaète, et Les 3 Lacs**.

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix sont acquis par l'organisation.



G) ANNULATION/ SUSPENSION TEMPORAIRE/REMBOURSEMENT

Avant le départ des courses :

En cas de « force majeure » (conditions météorologiques empêchant la pratique de la course à pied en compétition, catastrophe naturelle ou événements politiques majeurs forçant l'organisateur à annuler l'événement), l'organisation se réserve le droit de prendre des frais sur chaque inscription (environ 25%). Les remboursements se feront sur la carte de crédit utilisée pour le paiement des droits d'inscription en ligne.

Ne seront pas remboursés : les dons, les coûts de traitement bancaires pour les inscrits sur le site internet.

Pendant la course :

Les organisateurs se réservent le droit de

→ modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis ;

→ d'interrompre momentanément la course voire de l'annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques.

En cas d'interruption momentanée de la course, le chronomètre sera arrêté, les coureurs seront stoppés à tous les ravitaillements et devront attendre les instructions du directeur de course (via les signaleurs) avant de reprendre l'épreuve si les conditions le permettent. Ils auront l'obligation de respecter ces instructions. Les écarts de temps entre les concurrents avant l'interruption ne seront pas pris en compte.

En cas d'annulation, après le départ de la course, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué et ce, quelle que soit la distance déjà parcourue.

Annulation d'inscription / remboursement :

Le coureur peut demander une annulation de son inscription du fait d'un des événements suivants :

- Incapacité, accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation ou le décès du conjoint, des ascendants ainsi que les descendants.

Si l'annulation se fait avant le jour de la course, les coureurs pourront demander le remboursement de la moitié de la somme engagée pour leur inscription.

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical, ou par un certificat délivré par l'autorité compétente, par mail ou par courrier, avant le **05/06/2026** (cachet de la Poste faisant foi). Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement dans le mois qui suit la course.

Un dossard peut être transmis à une autre personne, cependant les coordonnées du nouveau coureur devront obligatoirement être transmises à l'organisateur, pour effectuer le changement. L'organisation se décharge de toute responsabilité envers un coureur qui ne court pas avec un dossard à son nom.



H) EQUIPEMENT

Selon les conditions météo prévues le jour de la course, l'organisation se réserve le droit d'ajouter à la liste d'équipements obligatoires tout matériel supplémentaire jugé nécessaire pour la sécurité des coureurs, et ce jusqu'à la veille du départ. Vous serez tenus informés de ces changements au plus tard lors de la remise des dossards la veille de la course ; en outre, ces informations seront relayées sur notre site internet (www.traildugypaete.com) et/ou notre page Facebook.

Étant données les grandes disparités dans les efforts à fournir, le matériel obligatoire n'est pas le même selon le format de course retenu !

Enfin, pour des raisons écologiques, les coureurs ne trouveront plus AUCUN GOBELET PLASTIQUE aux ravitaillements sur le parcours, au départ et à l'arrivée : chaque concurrent devra donc se munir de ses propres gobelet, flasque, gourde ou poche à eau, afin de s'hydrater.

Matériel obligatoire pour les épreuves **des 3 Lacs, le Marathon du Bargy, et la Gypaète** :

- Réserve d'eau (1L minimum)
- 1 gobelet pour les ravitaillements
- Réserve alimentaire (course en semi-autonomie)
- Lampe frontale (piles neuves ou rechargées)
- Couverture de survie
- Sifflet
- Coupe-vent
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping
- Vêtements haut du corps chauds (vêtement technique à manche longue à la taille du coureur)

Recommandé :

- Épingles à nourrice pour accrocher le dossard (l'organisation ne les fournira pas)
- Bâtons (portés sur le sac lors du départ)
- Gants
- Vêtements imperméables indispensables en cas de mauvaises conditions climatiques
- Casquette ou bandana
- Pantalon long
- Téléphone mobile avec les numéros de sécurité de l'organisation, ne pas oublier de partir avec les batteries chargées (attention la totalité du parcours n'est pas couverte par le réseau téléphonique)

Matériel obligatoire pour les épreuves de **la Circaète et La Circaète en binôme** :

- Réserve d'eau (1L minimum)
- 1 gobelet pour les ravitaillements
- Réserve alimentaire (course en semi-autonomie)
- Couverture de survie
- Sifflet
- Coupe-vent
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping
- Vêtements haut du corps chauds (vêtement technique à manche longue à la taille du coureur)

Recommandé :

- Épingles à nourrice pour accrocher le dossard (l'organisation ne les fournira pas)
- Bâtons (portés sur le sac lors du départ)



- Gants
- Vêtements imperméables indispensables en cas de mauvaises conditions climatiques
- Casquette ou bandana
- Pantalon long
- Téléphone mobile avec les numéros de sécurité de l'organisation, ne pas oublier de partir avec les batteries chargées (attention la totalité du parcours n'est pas couverte par le réseau téléphonique)

Matériel obligatoire pour l'épreuve de **la P'tiote** :

- Réserve d'eau (0.5L minimum)
- 1 gobelet pour les ravitaillements

Recommandé :

- Epingles à nourrice pour accrocher le dossard (l'organisation ne les fournira pas)
- Téléphone mobile avec les numéros de sécurité de l'organisation, ne pas oublier de partir avec les batteries chargées (attention la totalité du parcours n'est pas couverte par le réseau téléphonique)

Vérification du matériel obligatoire :

Pour des raisons de sécurité, les sacs de quelques coureurs seront vérifiés avant le départ de la course et les sacs de certains finisseurs le seront à l'arrivée de la course.

Il y aura également des contrôles « volants » sur un ou plusieurs endroits du parcours.

Attention : toute personne n'étant pas en possession de la totalité de ce matériel sera pénalisée : 15 minutes de pénalité par item de sécurité, mentionné ci-dessus manquant.

Pour la Circaète en binôme, toute pénalité sanctionne les 2 membres du binôme.

I) RETRAIT DES DOSSARDS ET BRIEFING

Dossards :

- Ils seront remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, **le vendredi après-midi, veille de la course de 16h à 21h au magasin INTERSPORT à Cluses (9 rue Jumel).**
- Il doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être entièrement visible tout au long du parcours, sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.
- Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches... Le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon, il est désactivé.

Briefings :

- Samedi 06 Juin 2026 à 4H15 : briefing et consignes de dernière minute pour le Trail des 3 Lacs (76kms).
- Samedi 06 Juin 2026 à 7h15 au Reposoir : briefing et consignes de dernière minute pour le Trail du Gypaète (57 Kms).



- Samedi 06 juin 2026 à 7h45 au Reposoir : briefing et consignes de dernière minute pour le Marathon du Bargy (45kms).
- Samedi 06 Juin 2026 à 09h45 au Chinaillon : briefing et consignes de dernière minute pour le Trail de La Circaète en individuel et en binôme (31 Kms).
- Samedi 06 Juin 2026 à 13h45 à Mont-Saxonnex briefing et consignes de dernière minute pour le Trail de La P'tiote (14 Kms)

La présence pour la remise des dossards ainsi que le briefing est obligatoire. Le dossard d'un coureur pourra être remis à une tierce personne si et seulement si cette personne est munie d'une autorisation écrite et de la pièce d'identité du dit coureur.

J) DEPART ET ARRIVEE

Départ :

- Pour le trail des 3 Lacs, le départ est prévu à 4h30 à Scionzier, place de la Grenette
- Pour le trail du Gypaète, le départ est prévu à 7h30 au Reposoir, place de l'Eglise
- Pour le Marathon du Bargy, le départ est prévu à 8h00 au Reposoir, place de l'Eglise,
- Pour le trail de La Circaète et de La Circaète en binôme, le départ est prévu à 10h00 au centre du Chinaillon.
- Pour le trail de La P'tiote, le départ est prévu à 14h00 au Mont-Saxonnex, à l'espace Gypaète.

Arrivée :

- L'arrivée de toutes les courses est située au **Gymnase Rosset à Marnaz**. Les repas chauds pourront être pris à partir de 14h jusqu'à 22h. Ce repas est compris dans les droits d'inscription pour les coureurs (sauf ceux de la P'tiote)
- Arrivée du 1er coureur à Marnaz aux environs de 13h30. **Dernier coureur : 21h30 maximum**
- Des douches chaudes sont à la disposition des concurrents à l'arrivée.
- Les coureurs de la P'tiote, ou les accompagnants désirant manger pourront régler leurs repas directement auprès de notre prestataire, sur place.

K) BARRIERES HORAIRES

- La course des 3 Lacs ne devra pas dépasser le délai de 17h00 de temps de course.
- En cas d'abandon ou de passage hors délais, le concurrent doit obligatoirement désactiver son dossard auprès du responsable du poste de contrôle ou à l'arrivée. Les barrières horaires sont impératives, la procédure sera non négociable. Pour des raisons de sécurité, tout concurrent arrêté ne peut plus continuer même une fois le dossard désactivé. Il sera rapatrié par l'organisation à l'arrivée dans les meilleurs délais. Nous demandons aux malheureux concurrents arrêtés de rester courtois et polis envers les bénévoles et services médicaux.
- L'heure limite d'arrivée à Marnaz est fixée à **21h30**. Toute personne arrivée hors délai ne sera pas classée.

L) RAVITAILLEMENTS

Pour des raisons écologiques, les coureurs ne trouveront AUCUN GOBELET PLASTIQUE aux ravitaillements sur le parcours, au départ et à l'arrivée : chaque concurrent devra donc se munir d'un gobelet, flasque, gourde ou poche à eau afin de s'hydrater.



- Course en semi autonomie.
- Avant le départ des courses matinales, des boissons chaudes (thé, café) seront servies.
- 6 ravitaillements sont assurés sur la totalité du parcours du Trail des 3 Lacs plus un à l'arrivée de la course à Marnaz.
 - 1 ravitaillement consistant au Chinaillon (boissons, fruits, charcuterie, cakes...)
 - 5 ravitaillements intermédiaires à Romme, au Reposoir, au Plateau de Solaison (commune de Brison), Brison village et Mont Saxonnex village. Des bénévoles peuvent décider d'installer sur quelques points du parcours des mini-zones de ravitaillement à leur propre initiative : ces ravitaillements ne sont pas officiels et ne sont donc pas marqués sur le profil officiel. En aucun cas un concurrent ne doit adapter son alimentation en fonction de ces ravitaillements non-officiels car rien ne garantit leur présence le Jour J.
- A l'arrivée, un repas chaud complet sera offert aux concurrents (sauf pour les concurrents de la P'tiote).

M) CONTROLES

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et placé à l'avant.

Des contrôles seront effectués sur le parcours pour assurer le respect des conditions de la course.

2 types de contrôle :

- Manuel : un signaleur écrit votre numéro
- Raquette ou tapis : un signaleur bipe votre puce sur dossard ou votre puce enregistre votre temps au passage sur un tapis.

N) LUTTE ANTI-DOPAGE

L'organisation attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relative à la lutte contre le dopage.

O) MANQUEMENT AU REGLEMENT → PENALITES/DISQUALIFICATION

- Absence de dossard = Disqualification
- Absence de matériel obligatoire de sécurité propre à chaque épreuve : (voir paragraphe H) EQUIPEMENT) = Pénalité de 15 minutes par item manquant, ajoutée au temps final
 - Gobelet ou bidon
 - Couverture de survie
 - Sifflet
 - Coupe-vent
 - Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping
 - Vêtements chauds
- Absence de pointage de contrôle effectué en plusieurs points du parcours = Disqualification
- Refus d'un contrôle de matériel obligatoire = Disqualification
- Non-assistance à une personne en danger = Disqualification
- Triche (non-respect du fléchage, raccourci important ...) = Disqualification
- Non-respect aux personnes (organisation ou coureur) = Pénalité 2h
- Jet de détritrus, non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé = Pénalité 2h



P) SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

- Les concurrents effectuant leur course avec des bâtons devront obligatoirement les porter sur le sac au départ des courses, et ce jusqu'à ce que le peloton soit suffisamment étiré, afin d'éviter d'infliger une blessure avec la pointe du bâton. Sur La P'tiote, un concurrent ne portant pas de sac à dos et courant avec des bâtons devra prendre le départ en portant ses bâtons près du corps avec LES POINTES DIRIGÉES VERS LE HAUT, et non pas dirigées vers l'arrière car cela risque de blesser un autre concurrent.
- Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours et notamment sur les passages délicats. Ces postes sont en liaison radio et/ou téléphonique avec le PC course.
- Une équipe médicale sera présente toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptère en cas de nécessité et si les conditions le permettent.
- Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes officiels sont en particulier habilités :
 - à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
 - à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
 - à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera
- Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.
- Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :
 - en se présentant à un poste de secours
 - en appelant le PC course
 - en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.
- Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.
- N'oubliez pas que des aléas, liés à l'environnement ou à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité du matériel embarqué dans votre sac.

Q) ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle, il devra impérativement faire désactiver son dossard auprès d'une personne de l'organisation.

R) ASSURANCE

Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et celles des participants.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. L'organisateur invite les participants qui ne sont pas titulaires d'une licence FFA, à contracter une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus durant la manifestation (type pass running, plus d'informations sur le pass running sur www.athle.org). Vérifiez impérativement que dans votre assurance, vous bénéficiez d'une garantie corporelle et d'une assistance de rapatriement en cas d'accident sur le



parcours. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui privilégiera systématiquement la sécurité des coureurs. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

S) DROIT A L'IMAGE

En votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser, reproduire, en totalité ou partie, exploiter, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation à l'une des épreuves du Trail du Gypaète, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires, et ce pour une durée de 10 ans.

III) Conditions générales

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve, en particulier en termes de sécurité.

Il est conseillé aux concurrents de consulter le site internet www.traildugypaete.com ou de suivre le flux d'actualités sur Facebook, afin d'avoir les informations mises à jour.

Chaque coureur

- doit avoir pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course et doit s'engager à les respecter,
- doit comprendre et approuver les conditions de participation figurant dans le présent règlement,
- déclare être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient le concerner et, en conséquence, décharge l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de sa part.

Tous les participants ne respectant pas l'un des points de ce règlement pourront être disqualifiés.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.